

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00529 Numéro SIREN : 489 305 854 Nom ou dénomination : PROMETHEE

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/011791

PROMETHEE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 1014 chemin des Roches
83110 SANARY SUR MER
RCS TOULON 489 305 854

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 229 530 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	229 530 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	200 000 euros
Soit 0,20 euros par part sociale	

Solde 29 530 euros

Affecté en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à un solde créditeur de 2 912 526 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 012 526 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

IN EXTENSO LA FARLEDE
 ZI Toulon Est - BP 9
 259 Rue Lavoisier - 83087 TOULON Cedex 9
 toulon-lafarled@inextenso.fr
 N° Siret : 433 479 607 00098
 Tél. : 04 94 08 73 20 - Fax : 04 94 08 33 07

Certifié conforme à l'original

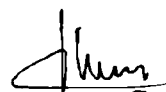


Certifié conforme

La Gérance

Signé électroniquement le 06/07/2023 par
 Julien LOUSSIER

universign



Julien LOUSSIER

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31 12 2022

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2022 ③	Net 31/12/2021 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 440	AG	2 816	4 629
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	956	AS	879	
Autres immobilisations corporelles	AT	781 164	AU	406 385	386 616
Immobilisations en cours	AV	3 804	AW	3 804	755
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	854 040	CV	104 150	103 150
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	20 842	BI	20 842	18 654
TOTAL II	BJ	1 666 246	BK	538 875	513 804
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN	1 852 974	BO	1 304 695	2 786 392
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	1 874 254	BU	1 874 254	1 874 254
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	427 357	BY	427 357	286 978
Autres créances (3)	BZ	3 132 635	CA	3 132 635	1 744 284
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	1 922 417	CG	1 922 417	3 408 581
Charges constatées d'avance (3)	CH	12 734	CI	12 734	2 498
TOTAL III	CJ	9 222 371	CK	8 674 092	10 102 987
Frais d'émission d'emprunts à évaluer	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	10 888 617	IA	1 675 650	9 212 968
(1) Droit au bail			(2) A moins d'1 an CP		(3) A plus d'1 an CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations			Stocks		Créances

IN EXTENSO LA FARLEDE

ZI Toulon Est - BP 9

259 Rue Lavoisier - 83087 TOULON Cedex 9

toulon-lafarled@inextenso.fr

N°Siret : 433 479 607 00098

Tél. : 04 94 08 73 20 - Fax : 04 94 08 33 07

Signé électroniquement le 06/07/2023 par
Julien LOUSSIER

universign

Certifié conforme à l'original

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31 12 2022

Néant ☐

			Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	1 000 000	DA	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC	
Réserve légale (3)			DD	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	6 850
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	BI		DF	
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG	2 882 996
Report à nouveau			DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	229 530
Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées			DK	
TOTAL I			DL	4 212 526
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
TOTAL II			DO	
Provisions pour risques			DP	880 768
Provisions pour charges			DQ	700 106
TOTAL III			DR	880 768
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 359 300
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV	5
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 044 873
Dettes fiscales et sociales			DY	217 404
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes			EA	414 635
Produits constatés d'avance (4)			EB	83 457
TOTAL IV			EC	4 119 674
Écarts de conversion passif			ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	9 212 968

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 928 100	5 515 331
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		2 629 846

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31.12.2022

Néant ☐

	France		Exportations et livr. Intracommunautaires		Total	31/12/2021
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
- biens	FD	6 493 134	FE		FF	6 493 134
Production vendue :						13 229 555
- services	FG	75 565	FH		FI	75 565
Chiffre d'affaires net	FJ	6 568 699	FK		FL	6 568 699
Production stockée					FM	-1 068 806
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	204 241
Autres produits (1) (11)					FQ	3 584
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 707 718
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	891 513
Variation de stock (marchandises)					FT	6 374 852
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	2 883 205
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3)					FW	776 193
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	89 912
Salaires et traitements					FY	911 032
Charges sociales (10)					FZ	177 247
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA	125 443
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	374 415
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	270 100
Autres charges (12)					GE	399
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	5 607 944
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	99 773
Bénéfice attribué ou perte transférée					III	GH
Perte supportée ou bénéfice transféré					IV	GI
Produits financiers de participations (5)					GJ	334 672
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	36 682
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	371 354
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 345
Différences négatives de change					GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	10 345
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	361 009
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	460 783
						2 803 920

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31 12 2022

Néant ☐

		31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 672	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 672	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	172 312	20 886
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	61 613	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	233 925	20 886
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-231 253	-20 886
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX	HJ		
Impôts sur les bénéfices X	HK		722 413
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	6 081 743	14 156 585
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	5 852 214	12 095 964
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	229 530	2 060 621
(1) - Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	25 374	22 234
(2) - Produits de locations immobilières	HY		
- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) - Crédit-bail mobilier	HP		
- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4) - Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5) - Produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6) - Intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6 bis) - Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX		
(6 ter) Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9) - Transferts de charges	AI		
(10) - Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	AI		
(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS)	A5		
(11) - Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) - Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) - Primes et cotisations complémentaires professionnelles :			
facultatives	A6		
obligatoires	A9		
(dont cotisations facultatives Madelin)	A7		
(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite)	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Charges antérieures	Produits antérieurs

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-197 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 9 212 968 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 229 530 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2015-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Par acte du 25 mai 2022, la SAS LTJH inscrite au RCS de Toulon sous le numéro 913 494 878, a acquis les 60.000 parts sociales composant l'intégralité du capital social de la SARL PROMETHEE. Ces dernières étaient anciennement détenues par la société LTJ immatriculée au Luxembourg.

De plus, la SARL PROMETHEE a acquis, par acte du 26 juillet 2022, la totalité des parts sociales de la SCCV 51 SAINT JEROME, au capital de 1.000 € et dont le siège social est situé à Aix en Provence (13100), 19 Chemin de Saint Donas.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

Stocks

IN EXTENSO LA FARLEDE

ZI Toulon Est - BP 9

259 Rue Lavoisier - 83087 TOULON Cedex 9 voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

toulon-lafarled@inextenso.fr

N°Siret : 433 479 607 00098

Tél. : 04 94 08 73 20 - Fax : 04 94 08 33 07

universign

Certifié conforme à l'original



Stocks et méthode à l'avancement :

Les stocks sont évalués suivant la méthode des coûts historiques en vigueur dans la promotion immobilière.
Le résultat est dégagé selon la méthode de l'avancement. Lorsque la livraison est intervenue, les lots vendus sont sortis du stock en fonction des prix de ventes.

Sont distingués dans les charges de la société :

Les éléments faisant partie du coût de revient des lots vendus comptabilisés en stock tels que :

- le foncier, l'aménagement terrain, les taxes d'urbanisme
- la construction
- les honoraires techniques
- les honoraires de gestion
- les honoraires de commercialisation
- les frais financiers sont stockés jusqu'à la date d'obtention de la D.A.T.
- les frais d'actes pris en charge par la société

Les charges de périodes qui sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice concerné telles que :

- les services bancaires
- les honoraires comptables et juridiques
- les frais financiers post D.A.T.
- les frais de publicité
- la taxe foncière
- la Contribution Economique Territoriale

Avant la livraison,

- Les produits constatés d'avance concernent les ventes réalisées sur l'exercice pour les programmes en cours ou non livrés
- Le résultat est constitué des charges de période

Après la livraison, les lots vendus sont sortis du stock en fonction des prix de ventes.

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 10.000 € hors taxe.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

« SARL PROMETHEE »

1 014 Chemin des Roches

83 110 SANARY-SUR-MER

**RAPPORTS ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

« SARL PROMETHEE »

1 014 Chemin des Roches

83 110 SANARY-SUR-MER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

SARL PROMETHEE
1 014, Chemin des Roches
83 110 SANARY-SUR-MER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes de la société **Sarl PROMETHEE**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

☛ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

☛ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport**, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

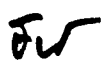
- ☛ Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe, notamment sur les opérations à long terme et les stocks qui constituent des éléments essentiels de vos comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

.. / 

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulon, le 14 juin 2023


FRANK FALICO
Commissaire aux Comptes
N.C.C.

Annexé au présent rapport:

- Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
- Comptes annuels de l'exercice

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2022	Net Au 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 440	2 624	2 816	4 629
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	956	78	879	
Autres immobilisations corporelles	781 164	374 778	406 385	386 616
Immobilisations en cours	3 804		3 804	755
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	854 040	749 890	104 150	103 150
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 842		20 842	18 654
TOTAL (I)	1 666 246	1 127 371	538 875	513 804
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens	1 852 974	548 279	1 304 695	2 786 392
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 874 254		1 874 254	1 874 254
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	427 357		427 357	286 978
Autres	3 132 635		3 132 635	1 744 284
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	1 922 417		1 922 417	3 408 581
Charges constatées d'avance	12 734		12 734	2 498
TOTAL (II)	9 222 371	548 279	8 674 092	10 102 987
Frais d'émission d'emprunts à évaluer (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	10 888 617	1 675 650	9 212 968	10 616 791

Bilan Passif

	Net Au 31/12/2022	Net Au 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé : 1 000 000	1 000 000	1 000 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	100 000	6 850
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	2 882 996	915 525
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	229 530	2 060 621
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	4 212 526	3 982 996
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	880 768	700 106
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	880 768	700 106
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 359 300	3 215 930
Emprunts et dettes financières diverses	5	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 044 873	1 427 736
Dettes fiscales et sociales	217 404	941 314
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	414 635	268 710
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	83 457	80 000
TOTAL (III)	4 119 674	5 933 689
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	9 212 968	10 616 791
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		2 629 846

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2022 au 31/12/2022		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	6 493 134		6 493 134
Production vendue de services	75 565		75 565
Chiffre d'affaires Net	6 568 699		6 568 699
Production stockée			-1 068 806
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			204 241
Autres produits			3 584
TOTAL (I)			5 707 718
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			891 513
Variation de stocks (marchandises)			6 374 852
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 883 205
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			
Autres achats et charges externes *			776 193
Impôts, taxes et versements assimilés			89 912
Salaires et traitements			911 032
Charges sociales			177 247
Dotations aux amortissements sur immobilisations			125 443
Dotations aux dépréciations des immobilisations			
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			374 415
Dotations aux provisions pour risques et charges			270 100
Autres charges			399
TOTAL (II)			5 607 944
* Y compris :			
- Redevances de crédit-bail mobilier			
- Redevances de crédit-bail immobilier			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			99 773
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
Produits financiers de participation (3)			334 672
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			36 682
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL (V)			371 354
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			10 345
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements			
TOTAL (VI)			10 345
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			361 009
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			460 783

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 672	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	2 672	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	172 312	20 886
Sur opérations en capital	61 613	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	233 925	20 886
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-231 253	-20 886
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		722 413
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	6 081 743	14 156 585
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	5 852 214	12 095 964
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	229 530	2 060 621

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-197 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 9 212 968 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 229 530 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG). Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Par acte du 25 mai 2022, la SAS LTJH inscrite au RCS de Toulon sous le numéro 913 494 878, a acquis les 1.000.000 de parts sociales composant l'intégralité du capital social de la SARL PROMETHEE. Ces dernières étaient anciennement détenues par la SARL LTJ (B211047).

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

Stocks

Stocks et méthode à l'avancement

Les stocks sont évalués suivant la méthode des coûts historiques en vigueur dans la promotion immobilière.

Le résultat est dégagé selon la méthode de l'avancement. Lorsque la livraison est intervenue, les lots vendus sont sortis du stock en fonction des prix de ventes.

Sont distingués dans les charges de la société :

Les éléments faisant partie du coût de revient des lots vendus comptabilisés en stock tels que :

- le foncier, l'aménagement terrain, les taxes d'urbanisme
- la construction
- les honoraires techniques
- les honoraires de gestion
- les honoraires de commercialisation
- les frais financiers sont stockés jusqu'à la date d'obtention de la D.A.T.
- les frais d'actes pris en charge par la société

Les charges de périodes qui sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice concerné telles que :

- les services bancaires
- les honoraires comptables et juridiques
- les frais financiers post D.A.T.
- les frais de publicité
- la taxe foncière
- la Contribution Economique Territoriale

Avant la livraison,

- Les produits constatés d'avance concernent les ventes réalisées sur l'exercice pour les programmes en cours ou non livrés
- Le résultat est constitué des charges de période

Après la livraison, les lots vendus sont sortis du stock en fonction des prix de ventes.

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 10.000 € hors taxe.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.